

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mai 2021

---

**SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 544

présenté par  
Mme Bono-Vandorme

-----  
**ARTICLE 12**

À la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« d'une sous-direction santé »

les mots :

« d'un pôle santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est un amendement rédactionnel.

La notion de "sous-direction" peut être une source de confusion dans l'organisation des SDIS. A ce titre, il faudrait lui préférer la notion de "pôle".